



# CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

## Objet de la consultation

Agrandissement et rénovation des locaux de la Régie de Villard-Bonnot

## Contexte

Suite à un manque un espace pour la prise de travail possible de 6 techniciens et de bureaux, nous souhaitons agrandir nos locaux d'une soixantaine de mètres carrés (2 x 30 m<sup>2</sup>).

## Description du besoin

L'agrandissement portera sur une surface au sol d'une trentaine de mètre carré sur deux niveaux.

La construction devra s'intégrer au mieux à l'aspect actuel du bâtiment et gêner le moins possible les besoins des services. Le matériau «bois» sera privilégié pour sa rapidité de mise en œuvre.

Cette nouvelle partie du bâtiment et les locaux actuels devront permettre à minima de disposer :

- Une salle de prise de travail/bureau pour 4 agents d'intervention (à l'étage)
- Une salle de restauration pour le personnel déjeunant sur place (mini 6 personnes)
- Un accès « personnel » remplaçant l'existant et muni d'une rampe pour l'accueil des clients à mobilités réduites
- Une salle de réunion pour accueillir 20 personnes
- En fonction des propositions d'aménagement, un escalier si l'existant devait être démolit

Le réaménagement des pièces affectées par ces travaux devra prise en compte (salle de prise de travail existante, couloir, ...).

L'isolation du couloir entre les services administratifs et techniques devra être reprise.

Le délégataire devra être force de proposition dans l'aménagement de l'ensemble. Il proposera à la Régie les documents et procédures associés à cet aménagement. (PC, dossier de consultation notamment)

## Délais

L'ensemble du projet, étude et construction, ne devra excéder huit mois à compter de la date de notification.

## Prix

Le délégataire sera rémunéré sur un pourcentage du montant des travaux.

## Jugement des offres

Les offres seront analysée est notée en fonction des critères suivant

- Moyen et référentiel technique : 30 %
- Prix : 50 %
- Délais : 20 %